



Protocole et procédures pour les allergies et intolérances alimentaires

*Service récréatif Le Trait-d'Union
Approuvé par le conseil d'administration
1er Septembre 2018*

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	p.3
2. Lexique.....	p.4
3. Procédures générales.....	p.5
4. Communications.....	p.5
5. La santé des enfants: une responsabilité partagée!.....	p.6
5.1- Responsabilité de l'animatrice responsable.....	p.6
5.2- Responsabilité des autres animateurs.....	p.7
5.3- Responsabilités des parents.....	p.7
5.4- Responsabilités du service.....	p.8
5.5- Responsabilités du conseil d'administration.....	p.9
5.6- Responsabilités des remplaçants.....	p.9
5.7- Sensibilisation des enfants.....	p.10
6. Les médicaments.....	p.10
7. Collations spéciales offertes par le service.....	p.11
8. Procédure à suivre en cas de réaction anaphylactique.....	p.12
9. Mot de la fin.....	p.13

ANNEXES

- A. Fiche nominale de l'enfant avec restrictions alimentaires
- B. Réactions alimentaires
- C. Formulaire d'autorisation pour l'administration des médicaments
- D. Première communication avec les parents
- E. Lettre-type aux parents du service de garde
- F. Lettre-type aux parents du service de garde
- G. Rappel aux parents d'enfants allergiques
- H. Formulaire de consentement

1- INTRODUCTION

Tout en préservant le plaisir de manger, les allergies et les intolérances alimentaires doivent être traitées consciencieusement afin d'éviter les risques de réaction. Au service le Trait-d 'Union, l'intervention auprès des enfants allergiques est une responsabilité partagée entre les parents et l'équipe de travail.

Les meilleurs moyens pour éviter les réactions allergiques demeurent la diffusion de l'information et la communication des renseignements. Si un enfant démontre des signes d'allergie ou d'intolérance alimentaire, il est essentiel que l'animatrice et les parents s'informent mutuellement. Il nous apparaît également important de sécuriser les parents dont les enfants vivent avec des intolérances ou des allergies alimentaires.

La seule protection face aux allergies alimentaires est d'éviter tout contact avec l'allergène. Pour cette raison, le service le Trait-d 'Union met en place ce protocole qui lui permettra d'exercer un contrôle efficace sur l'alimentation offerte aux enfants.

2. LEXIQUE

Allergène: Substance dont la pénétration dans certains organismes peut déclencher une réaction allergique se manifestant de diverses façons, entre autres, par l'asthme, le rhume des foins, l'eczéma, les réactions alimentaires variées et l'anaphylaxie.

Allergie: Réaction d'hypersensibilité à une substance qui est inoffensive pour la plupart des individus et qui met en cause le système immunitaire. C'est une réaction immédiate (rapide après l'ingestion de l'aliment) ou retardée. Elle a lieu même en présence d'une très petite quantité.

Anaphylaxie ou réaction anaphylactique: Réaction allergique grave qui évolue rapidement et qui peut provoquer des symptômes à plusieurs endroits sur le corps et dans l'organisme (réaction généralisée). Cette réaction peut engendrer des difficultés respiratoires et de circulation sanguine. Elle peut mettre la vie en danger et nécessite une intervention urgente.

Antihistaminique: Médicament (Benadryl, Allernix, Allerdryl, Réactine, etc.) qui sert à réduire ou à éliminer les effets de l'histamine, une substance chimique libérée dans le corps qui, entre autres, provoque les symptômes.

Choc anaphylactique: Réaction allergique grave qui implique une chute de la tension artérielle et la perte de connaissance. Le choc anaphylactique peut mener au décès en l'absence de traitement.

Epinéphrine ou adrénaline: L'adrénaline est une hormone normalement sécrétée par les glandes surrénales qui permet à l'organisme de répondre au stress. Elle est utilisée comme médicament d'urgence lors d'une réaction allergique grave. Toute personne souffrant d'une allergie alimentaire à risque d'anaphylaxie devrait toujours en avoir sur elle sous forme d'auto-injecteur (EpiPen ou Twinject).

Intolérance alimentaire: Incapacité de supporter un aliment en quantité tolérée par les autres individus. L'intolérance ne met pas en cause le système immunitaire et, généralement, de petites quantités peuvent être tolérées sans problème. Elle affecte plutôt le système digestif (par exemple: mauvaise digestion du lactose du lait). La sévérité des symptômes dépend de la quantité d'aliment ingérée.

Réaction alimentaire: Symptômes provoqués par l'ingestion d'un aliment ou d'un additif alimentaire en raison d'une allergie, d'une intolérance ou d'une autre réaction (acidité, amine, etc.).

Système immunitaire: Ensemble des mécanismes du corps qui combattent les infections et les maladies incluant les anticorps (comme les IgE) qui cherchent à détruire ce qui est néfaste pour l'organisme.

Urticaire: Éruptions cutanées caractérisées par une démangeaison importante, le gonflement et la rougeur (avec parfois un centre blanchâtre, comme des piqûres d'orties).

3. PROCÉDURES GÉNÉRALES

Le Trait-d'Union doit assurer le traitement efficace des données inscrites au dossier de l'enfant concernant la santé, les allergies et les intolérances. Des précautions particulières doivent être prises pour identifier les cas d'allergies et d'intolérances, et ce, à différents niveaux:

- Avec les parents et le personnel administratif lors de l'inscription des enfants.
- Avec tout le personnel de l'installation
- Avec le personnel animateur lors de remplacements.
- En affichant dans le local et le bureau de la coordonnatrice la photo et la description des restrictions et des réactions possibles.

Le Trait-d'Union doit toujours tenir compte des allergies alimentaires dans la préparation des collations, lors des activités spéciales, lorsqu'un enfant allergique lui est confié.

De plus, la couleur du papier d'affichage correspond au type de réaction alimentaire:

Rouge : Allergie à risque d'anaphylaxie

Orange : Allergie sans risque d'anaphylaxie

Jaune : Intolérance

4. COMMUNICATIONS

Procédures avant l'arrivée de l'enfant

À la première visite du parent lors de l'inscription:

- Remplir et obtenir la fiche nominale de l'enfant sur laquelle est incluse une photographie récente de l'enfant, la liste de ses allergies ainsi que les mesures à prendre en cas de réactions allergiques (annexe A).
- Demander de fournir les médicaments d'urgence (auto-injecteur d'épinéphrine ou autres) accompagnés de l'étiquette de pharmacie au nom de l'enfant. (Annexe B).

Note: Lorsqu'un enfant souffre d'allergies ou d'intolérances, le document doit contenir tous les renseignements inhérents au traitement et aux procédures à suivre en cas d'urgence.

- Obtenir une autorisation écrite du parent afin de permettre au service d'utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine en cas de besoin (annexe C).
- Suggérer que l'enfant allergique possède un bracelet Médic Alert ou l'équivalent qu'il portera en tout temps. (Facultatif)

Note: Si un enfant développe une allergie ou une intolérance alors qu'il fréquente déjà le service, la démarche suivante devra être enclenchée le plus tôt possible.

Première fiche de communication adressée à l'ensemble des parents (annexe D):

En début d'année, alors que la majorité des nouveaux enfants sont intégrés au service, les parents recevront une première communication concernant les différentes procédures en vigueur au service dont la politique d'intégration des enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires. Chaque parent sera donc mis au courant, grâce à cette première communication, des éléments relatifs à la sécurité des enfants allergiques.

Procédures avant ou au moment de l'arrivée de l'enfant:

- Inscrire dans le local de l'enfant et bureau de la coordonnatrice, le nom de l'enfant et de son allergie ainsi que les mesures à prendre en cas de réaction allergique.

5. LA SANTÉ DES ENFANTS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE!

5.1- Responsabilités de l'animatrice responsable

- Connaître les signes et symptômes d'une réaction allergique, connaître et savoir appliquer le protocole mis en place et être en mesure d'administrer les traitements adéquats.
- En cas de doute lors d'un repas ou d'une activité spéciale, vérifier deux fois plutôt qu'un les ingrédients contenus dans la nourriture de l'enfant allergique avec la coordonnatrice.
- Lors de l'absence de l'animatrice responsable, la coordonnatrice doit s'assurer de la mise en place et de l'application des mesures à prendre auprès de la remplaçante en transmettant, entre autres, toute l'information nécessaire relative aux allergies alimentaires dans le groupe et au déroulement de la journée.
- Surveiller et vérifier les dates de péremption des auto-injecteurs afin d'avertir les parents d'un remplacement prochain.

- Voir à la propreté du local et des enfants après les repas et les collations.
-
- Voir à changer les vêtements souillés par la nourriture de tout enfant.
- Choisir des aliments ou des contenants de nourriture sûrs pour les activités de bricolage ou de cuisine (éviter toute nourriture pouvant contenir des noix, arachides, fruits de mer, ou à base d'œuf.).
- Surveiller et vérifier les dates de péremption des auto-injecteurs afin d'avertir les parents d'un remplacement prochain.
- Voir à la propreté du local et des enfants après les repas et les collations.
- Voir à changer les vêtements souillés par la nourriture de tout enfant.
- Choisir des aliments ou des contenants de nourriture sûrs pour les activités de bricolage ou de cuisine (éviter toute nourriture pouvant contenir des noix, arachides, fruits de mer, ou à base d'œuf.).

5.2- Responsabilités des autres animateurs

Tous les membres du personnel, y compris les remplaçantes doivent:

- Comprendre et appliquer le protocole mis en place par le service.
- Connaître les signes et les symptômes des allergies et des intolérances, savoir utiliser l'auto-injecteur et appliquer les mesures d'urgence adéquates.
- Lors d'un remplacement ou de l'absence de l'animatrice responsable, s'assurer que l'information sur les particularités de l'enfant allergique soit transmise à l'animatrice remplaçante.
- Être vigilante lorsque de la nourriture provenant de la maison est apportée au service.

5.3- Responsabilités des parents

Le parent a la responsabilité d'assurer certains suivis auprès de l'équipe du service et surtout, de participer activement à l'établissement et au maintien d'une collaboration entière et transparente avec elle. Le service pourrait se réserver le droit de refuser l'accès à un enfant allergique diagnostiqué dont le parent aurait oublié d'apporter le médicament ou omis de remplacer un médicament expiré. Le parent doit:

- Fournir une liste des allergies connues et des symptômes s'y rattachant.

- Obtenir du médecin traitant et remettre au service de garde la (les) prescription(s) nécessaire(s) ainsi que toutes les informations utiles afin de démontrer le sérieux de l'allergie ou de l'intolérance.
- Remplir tous les documents requis par le service (voir annexes) et fournir le matériel nécessaire (médicament, auto-injecteur, etc.).
- Fournir une autorisation de traitement, signée par le ou les parents, datée du début de l'entrée de son enfant au service de garde.
- Par écrit, maintenir la direction du service au courant de l'évolution des intolérances ou des allergies de son enfant et l'avertir de tout changement dans son dossier médical dès qu'il se produit.
- Informer la direction du service lorsqu'il pense que le protocole du service n'est pas appliqué correctement par un membre du personnel.
- Partager ses suggestions afin d'améliorer le protocole en place.
- Avertir le service lors de l'introduction d'un nouvel aliment et des réactions survenues, le cas échéant.
- Fournir le médicament de l'enfant et noter sa date d'expiration, afin de pouvoir procéder sans délai au remplacement de celui-ci.

Lors de la présence d'une remplaçante, par mesure de prévention supplémentaire, s'assurer dès l'arrivée le matin que le service a bien informé la remplaçante que l'enfant a des allergies alimentaires et s'informer au besoin du déroulement de sa journée. Par rapport à son enfant, le parent pourra:

- L'encourager à développer son autonomie face à sa condition et le responsabiliser, dès son plus jeune âge, à être franc, ferme et consistant face à ses allergies.
- En fonction de l'âge de l'enfant, lui montrer ou lui rappeler comment procéder à l'auto-injection d'épinéphrine.
- Voir à ce qu'il porte son bracelet médical (si désiré).
- Faire comprendre à l'enfant les dangers que représentent l'échange et le partage d'aliments.

5.4- Responsabilités du service récréatif

Le service agit à titre de ressource, de référence. Il est donc responsable de:

- Voir à l'application des mesures qui ont été adoptées et de s'assurer que chaque intervenant joue le rôle qui lui a été conféré pour la

protection des enfants: responsable de l'alimentation, animatrice, remplaçantes, parents, et autres employées.

- Rechercher, se procurer, diffuser et rendre disponible toute documentation pertinente qu'il pourra obtenir auprès des organismes spécialisés ou de référence en matière d'alimentation, d'allergies et d'intolérances.
- Voir à ce que les formations en lien avec la santé des enfants et les allergies alimentaires soient à jour pour tous les membres du personnel.
- Rassurer les parents de l'enfant allergique que toutes les mesures préventives seront appliquées.
- S'assurer de la mise à jour des listes d'enfants allergiques et ayant des restrictions alimentaires.
- S'assurer que tous les formulaires d'information portant sur l'enfant allergique soient remplis, transmis à l'éducatrice lors d'un changement de groupe et régulièrement mis à jour.
- Si nécessaire, lors d'un remplacement de l'animatrice responsable, s'assurer de la présence, de la proximité ou du soutien de la coordonnatrice.

5.5- Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de:

- Procéder, conjointement avec l'équipe du service, à l'adoption du protocole.
- S'assurer de l'application du protocole et de sa mise à jour, le cas échéant.
- Inclure dans le protocole de gestion des plaintes du service de garde, une section spécifique concernant les allergies et les intolérances alimentaires puis s'assurer que les parents en soient informés.

5.6- Responsabilités des remplaçants

- Dès l'arrivée au service de garde, s'informer de la présence d'enfants allergiques dans le groupe (ou dans le service de garde) et prendre connaissance des mesures à adopter.
- En tout temps, suivre le protocole et les consignes en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité.
- Demander de l'aide, en cas de doute et d'incertitude, à un autre membre du personnel.

5.7- Sensibilisation des enfants

Il est entendu que l'enfant n'est pas du tout responsable de sa situation et ne doit ressentir aucune exclusion. Il est toutefois essentiel (en fonction de l'âge de l'enfant) de l'inclure dans le processus de sensibilisation et d'information ne serait-ce que pour développer son autonomie, pour qu'il puisse s'affirmer dans sa différence et pour créer une meilleure cohésion au sein de son groupe. Ainsi, il sera possible de mieux l'aider et de désamorcer ses craintes et ses peurs. Évidemment, il ne s'agit nullement de l'étiqueter! Mais, plus son allergie sera démystifiée, plus facile sera sa vie!

Ainsi, les adultes qui gravitent autour des enfants ont la responsabilité de planifier des activités en ce sens.

6. LES MÉDICAMENTS

L'enfant dont l'allergie a été diagnostiquée devrait toujours avoir son (ses) médicament(s). Ainsi, en cas de besoin, le personnel du service pourra l'administrer aux premiers signes d'alarme et dans les plus brefs délais.

Pour que le personnel puisse administrer un médicament à un enfant, le parent doit fournir une autorisation écrite (annexe C). Ce médicament doit absolument être prescrit par un médecin, l'étiquette du pharmacien en faisant foi.

Les antihistaminiques

Au besoin, le médecin pourra prescrire un antihistaminique (Réactine, Benadryl, Allernix, Allerdryl, etc.) pour le traitement de symptômes mineurs d'allergie, tels que la rhinite (rhume des foins), les réactions locales d'urticaire, les piqûres de moustiques, l'eczéma, etc. Pour le dosage et le mode d'administration des antihistaminiques, l'adulte doit se fier aux recommandations du médecin inscrites sur l'étiquette du médicament.

Même si ces médicaments sont souvent disponibles sans ordonnance, le service de garde ne pourra les administrer si l'enfant ne possède pas d'ordonnance médicale à cette fin.

Il est important de noter que les antihistaminiques ne devraient jamais être utilisés comme médicaments d'urgence pour traiter un cas d'anaphylaxie; ils peuvent cependant être utilisés comme complément à l'épinéphrine.

L'épinéphrine

L'épinéphrine (ou adrénaline) est le médicament privilégié dans le traitement d'urgence des réactions allergiques graves. Il est conçu uniquement comme un traitement de soutien d'urgence et ne doit pas être considéré ou utilisé comme un remplacement des soins médicaux ou hospitaliers. Il est disponible sous forme d'auto-injecteur contenant 1 dose (Epipen) ou 2 doses (Twinject). L'information nécessaire sur leur utilisation et sur les compagnies qui les produisent est disponible par l'entremise du pharmacien ou du médecin. On peut également se procurer de

l'information dans Internet, sur les différents sites d'associations, de produits pharmaceutiques et de groupes de soutien.

- Conserver l'auto-injecteur d'épinéphrine dans un endroit frais (à la température de la pièce et non au réfrigérateur) et sombre (l'épinéphrine est sensible à la chaleur et à la lumière), dans un endroit facilement accessible avec le nom de l'enfant visible sur la prescription. Nous conseillons de le fixer sur le haut d'un panneau d'armoire à l'aide de velcro (l'étui opaque le protège de la lumière).
- Vérifier la date de péremption et prévoir le remplacement de l'auto-injecteur s'il n'est pas utilisé et qu'il est périmé. Ce médicament doit être disponible en tout temps et de façon rapide pour les personnes susceptibles de l'administrer.

Note: L'épinéphrine, sous format d'auto-injecteur, est accessible sans ordonnance, mais le service de garde ne pourra l'administrer si l'enfant ne possède pas d'ordonnance médicale à cette fin.

Les effets secondaires

Les bénéfices d'une injection d'épinéphrine au moment de l'anaphylaxie dépassent largement les inconvénients liés à son utilisation. Même si certains effets secondaires peuvent survenir après l'injection (rougeur ou pâleur, tremblements, étourdissements, faiblesse, mal de tête, nervosité ou rythme cardiaque rapide), cela ne doit en aucun cas freiner la volonté d'intervenir lorsque l'action est justifiée.

S'il n'existe pas de contre-indications à l'utilisation d'épinéphrine, il est toutefois important que le parent s'informe auprès de son médecin des précautions à prendre dans le cas d'un enfant atteint d'autres troubles de santé, comme l'arythmie cardiaque ou l'hypertension artérielle.

Injection et auto-injecteur

Comme tout médicament, il s'agit de bien lire le mode d'emploi et d'expliquer la méthode aux personnes concernées. Mais étant donné l'urgence de cette situation en particulier, il est recommandé d'organiser des exercices pour qu'en cas de besoin, l'injection puisse se faire de façon efficace et rapide. A cet effet, des auto-injecteurs de pratique sont disponibles auprès de certaines compagnies et organismes de soutien. Ces auto-injecteurs ressemblent à des vrais, mais ne contiennent ni médicament ni aiguille. Évitez de les conserver avec les vrais afin de ne pas les confondre.

7. COLLATIONS SPÉCIALES OFFERTES PAR LE SERVICE

Lors de journées pédagogiques tel que les fêtes (Halloween, Noël, Pâques, etc.), il arrive que l'équipe de gestion du service souhaite offrir aux enfants une collation spéciale pour souligner l'événement. Le service a la responsabilité de procéder à

une vérification rigoureuse de la liste des ingrédients de la collation choisie afin de s'assurer que ceux-ci sont sans danger pour l'ensemble des enfants du service. Seules la directrice générale et la coordonnatrice du service auront le pouvoir décisionnel sur le choix de la collation.

8. PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS DE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE

Enfants connus à risque d'anaphylaxie : suivre le plan d'urgence prévu par le médecin, où:

- Administrer immédiatement l'adrénaline dès les premiers symptômes (même légers) lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène.
- L'injection se fait dans le muscle de la cuisse, sur le côté extérieur, légèrement vers l'avant.
- Faire coucher l'enfant sur le dos (ou l'asseoir avec les jambes surélevées, en cas de difficulté respiratoire - ou coucher sur le côté, lors de vomissements). Ne pas tenter de bouger l'enfant ou de le lever.
- Contacter le 911. Dites qu'un enfant fait une réaction anaphylactique et demander une ambulance immédiatement.
- Une deuxième (et dernière) dose peut être donnée cinq (5) minutes après la première dose si l'état de l'enfant s'est aggravé (des signes ou symptômes s'additionnent) ou dix minutes après la première dose si l'état de l'enfant ne s'est pas amélioré (les signes ou symptômes sont de même intensité ou gravité) et que les secours ne sont pas encore sur place. Une respiration laborieuse ou une perte de connaissance de l'enfant sont des signes que la réaction n'est pas maîtrisée.
- Noter le nombre de doses et l'heure d'administration, ainsi que l'évolution des signes et des symptômes.
- Faire transporter l'enfant en ambulance au centre hospitalier le plus près et l'accompagner.
- Aviser les parents ou les responsables de l'enfant.

Après l'injection

Une supervision médicale, en milieu hospitalier, est absolument nécessaire, le plus tôt possible après l'injection d'adrénaline, même si les symptômes sont légers ou se sont atténués, et ce, pour un minimum de quatre (4) à huit (8) heures après l'injection. Certaines personnes peuvent avoir besoin d'injections supplémentaires et de certains traitements de soutien (autres médicaments, oxygène, etc.), les

symptômes pouvant réapparaître plusieurs heures après l'exposition initiale à l'allergène.

Autres médicaments

Il ne faut pas utiliser les antihistaminiques ou les médicaments pour l'asthme comme traitement de première ligne afin de contrecarrer une réaction anaphylactique. Ils peuvent être utilisés comme médicaments secondaires ou supplémentaires après l'adrénaline, mais, à eux seuls, ils ne peuvent rien contre la réaction anaphylactique.

Confusion entre asthme et allergie

Pour une réaction asthmatique, l'adrénaline (Epipen ou Twinject) demeure un choix judicieux. Donc, lorsqu'on observe des difficultés respiratoires importantes et subites chez une personne à risque d'anaphylaxie soupçonnée d'avoir été en contact avec un allergène, il faut, de préférence, utiliser l'auto-injecteur d'adrénaline.

Enfants non connus à risque d'allergie

Pour donner suite à l'évaluation primaire de la situation, si un enfant non reconnu comme étant allergique semble victime d'une réaction allergique, appeler immédiatement la console. Si disponible, l'adrénaline peut être administrée, si trois conditions sont présentes:

- Une cause (présence d'un stimulus ayant déclenché la réaction);
- La présence de signes et symptômes d'une réaction allergique grave;
- Vous êtes en lien avec le service d'urgence 9-1-1 qui vous conseille d'agir.

9. MOT DE LA FIN

Réfléchir à la mise en place de procédures assurant la protection des enfants allergiques est un processus nécessaire, malgré la complexité de certaines situations. Il s'agit d'une démarche de groupe où le partenariat exige le partage des responsabilités. Ainsi, ni le parent, ni l'animatrice, ni la coordonnatrice ne seront désormais seuls à prendre des décisions et, surtout, ne ressentiront pas le poids de l'isolement, lors de cas litigieux. La mise en œuvre d'une politique pour les enfants ayant des restrictions alimentaires donne à notre service la possibilité de renforcer ou de créer des liens avec ses partenaires naturels, pour la sécurité, la santé et le bien-être de chacun des enfants.

En plus de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun, un protocole sur les allergies et intolérances alimentaires permet à tous les enfants de s'épanouir, au sein d'un groupe où les différences sont respectées. C'est l'occasion pour nous de montrer concrètement à l'enfant à quel point sa santé, sa sécurité, son bien-être et surtout sa vie nous tiennent à cœur. Se doter de procédures internes, les faire connaître, les mettre en application, les mettre à jour et les intégrer aux pratiques, voilà la méthode la plus efficace de nous assurer que tous, nous soyons prêts à reconnaître, à traiter et surtout à prévenir les réactions alimentaires dans nos milieux.